

*« La dignité d'un individu ne peut et ne devrait pas être divisée entre deux sphères – civique et politique d'une part, économique, sociale et culturelle d'autre part. L'individu doit être affranchi tant du besoin que de la peur. »*

Le Cercle des droits. L'activisme en faveur des droits économiques, sociaux et culturels : un outil pour la formation

# Défendre la dignité : protéger les droits économiques, sociaux et culturels



 **amnesty  
international**

# Il est temps d'agir

Des millions de femmes, d'hommes et d'enfants se trouvent dans un état de dénuement incompatible avec leur droit de vivre dans la dignité. Pourtant, la richesse mondiale n'a jamais été aussi importante. La faim, la privation de logement ou les maladies que l'on peut prévenir ne sont pas des problèmes sociaux inévitables ou la simple conséquence de catastrophes naturelles. Ce sont de véritables scandales au regard des droits humains.

Même dans les pays riches, certaines personnes n'ont pas accès à l'éducation, aux soins de santé ou au logement. Les gouvernements imputent souvent ces problèmes à un manque de ressources. De fait, nombre d'individus font l'objet d'une discrimination systématique. Quant à ceux qui se situent en marge de la société, ils sont fréquemment laissés pour compte.

La communauté internationale est restée sans réaction tandis que des gouvernements bafouaient les droits humains de millions de personnes. Les institutions financières internationales ont imposé à certains pays des conditions qui se sont traduites, pour les pauvres, par une restriction de l'accès à l'éducation et à la santé. Dans le même temps, des projets de développement à grande échelle entraînaient des privations de logement généralisées.

Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics ne veillent pas à ce que les entreprises respectent les droits humains. Ils renoncent ainsi à contrôler la pollution de l'environnement et les pires formes d'exploitation.

Les violations des droits économiques, sociaux et culturels ne sont pas imputables à des ressources insuffisantes, mais aux politiques appliquées par les pays.



## Les droits économiques,

Tous les êtres humains doivent pouvoir jouir de certains droits fondamentaux. Parmi ces derniers, outre des garanties civiles et politiques comme le droit de ne pas être soumis à la torture, on trouve des droits économiques, sociaux et culturels :

- le droit au travail, notamment des conditions d'emploi équitables, la protection contre le travail forcé ou obligatoire, ainsi que la possibilité de se syndiquer ou de former des syndicats ;
- le droit à l'éducation, et notamment à un enseignement primaire gratuit et obligatoire. L'éducation doit par ailleurs être accessible, adaptable et acceptable pour tout un chacun ;
- la promotion et la protection de certains droits culturels, en particulier pour les minorités et les peuples autochtones ;



**Amnesty International est un mouvement mondial composé de personnes qui défendent les droits humains reconnus au niveau international. L'organisation est indépendante de tout gouvernement, de toute orientation politique ou croyance religieuse. Sa mission consiste à mener des recherches et agir afin de prévenir et de faire cesser les graves atteintes aux droits à l'intégrité physique et mentale, à la liberté d'opinion et d'expression et au droit de ne pas être victime de discrimination, dans une optique de promotion de tous les droits humains.**



## Qui est responsable ?

Les États – les gouvernements nationaux – assument la principale responsabilité en matière de réalisation des droits humains. Les gouvernements doivent **respecter** les droits des populations – ils ne doivent pas les enfreindre. Ils doivent également **protéger** ces droits, c'est-à-dire veiller à ce que d'autres personnes ou entités ne leur portent pas atteinte. Finalement, ils doivent **réaliser** ces droits, c'est-à-dire en faire une réalité dans la pratique.

Les ressources à la disposition des différents gouvernements sont très variables. Le droit international admet que la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels ne peut être obtenue que progressivement, avec le temps. Toutefois, les gouvernements ont pour obligation immédiate de respecter

## droits économiques, sociaux et culturels en bref

- le droit à la santé, c'est-à-dire le droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint. Il comprend des conditions de vie saines et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- le droit à un logement adéquat, y compris la protection contre les expulsions forcées ; le logement doit en outre être abordable et acceptable ;
- le droit à une nourriture suffisante, qui signifie notamment ne pas souffrir de la faim et avoir accès ou pouvoir accéder à une alimentation adéquate d'un point de vue quantitatif aussi bien que qualitatif ;
- le droit à l'eau, qui couvre, entre autres, la possibilité d'accéder (physiquement et économiquement) à une eau salubre en quantité suffisante, ainsi qu'à des dispositifs d'assainissement adéquats.



Photo ci-dessus : Au nom des victimes de la catastrophe chimique de Bhopal, en Inde, des étudiants et des militants de la société civile se joignent à une manifestation organisée par Amnesty International à Katmandou, au Népal (16 mai 2005). Amnesty International exhortait la société Dow Chemical à accepter enfin de décontaminer le site de l'usine de Bhopal, une vingtaine d'années après la fuite de gaz toxique qui avait tué plus de 20 000 personnes. © AI

Photo ci-contre : Des enfants partagent un livre scolaire, dans un camp pour les familles fuyant les massacres du Darfour (ouest du Soudan). Pour de nombreuses personnes au Darfour, l'accès des enfants au système éducatif représente un problème majeur. © AI

et protéger ces droits, ainsi que de garantir l'absence de toute discrimination. L'insuffisance de ressources n'est pas une excuse.

Même si les gouvernements peuvent avoir besoin de temps pour assurer la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, cela ne les autorise pas à rester inactifs : ils doivent prendre des mesures tendant vers cette réalisation. Ils doivent s'acquitter en priorité de leurs « obligations fondamentales minimales », c'est-à-dire satisfaire l'essentiel de chacun de ces droits. En ce qui concerne le droit à l'éducation, par exemple, les obligations fondamentales comprennent la satisfaction du droit à un enseignement primaire gratuit. Les gouvernements ne doivent exercer aucune discrimination, que ce soit dans la législation, la politique ou la pratique. Ils doivent également donner la

priorité aux catégories de population les plus vulnérables lorsqu'ils allouent des ressources.

Par ailleurs, quand ils agissent en-dehors de leurs frontières, les États ont pour obligation de respecter, protéger et réaliser les droits économiques, sociaux et culturels. Cette obligation s'étend aux actions qu'ils entreprennent par le biais d'organisations intergouvernementales telles que la Banque mondiale. Comme l'indique la Déclaration universelle des droits de l'homme, « tous les organes de la société » ont des responsabilités en matière de droits humains. À l'échelle mondiale, les entreprises ont un rôle toujours plus important en matière de réalisation ou, au contraire, de déni des droits humains. Amnesty International s'est engagée à souligner la responsabilité des entreprises dont les actions portent atteinte à ces droits.



## Le droit à la santé : un tribunal force le gouvernement à agir

En Argentine, un tribunal a exigé du gouvernement qu'il produise un vaccin destiné à lutter contre une épidémie de fièvre virale hémorragique menaçant 3,5 millions de personnes. Il a également considéré que le ministre de la Santé était personnellement responsable de l'exécution de cette décision de justice. L'épidémie ne concernait que l'Argentine et la production du vaccin n'était pas rentable pour les laboratoires privés. Cette affaire a été portée en justice par une étudiante en droit, avec l'aide du Médiateur des citoyens.

# Les droits et la réalité

Dans le monde entier, des militants ont lutté pour les droits économiques, sociaux et culturels, et remporté des victoires significatives. Ils ont obtenu des améliorations vitales pour des individus et des groupes faisant l'objet d'atteintes spécifiques, tout en sensibilisant l'opinion générale à l'importance de ces droits. Désormais, il est admis que les droits économiques, sociaux et culturels peuvent être rendus exécutoires par des tribunaux, en vertu du droit national et international.

- Un projet financé par la Banque mondiale et destiné à améliorer le drainage et l'assainissement dans des quartiers pauvres de Lagos, au Nigéria, a été suspendu en 1998 après la plainte d'un groupe local de défense des droits humains, le Social and Economic Rights Action Center, qui protestait contre l'expulsion forcée de milliers de personnes.
- En 2001, le peuple autochtone des Awas Tingni, qui vit sur la côte atlantique du Nicaragua, a obtenu que ses terres, menacées par les opérations forestières d'une société étrangère, soient protégées. La Cour interaméricaine des droits de l'homme a ordonné au gouvernement de protéger les droits de cette population.
- Le Comité européen des droits sociaux a jugé que le Portugal ne réglementait pas suffisamment l'emploi dans l'industrie du granit, et préservé ainsi des jeunes garçons d'un travail dangereux ou préjudiciable pour leur éducation.
- En Afrique du Sud, à la suite de la *Treatment Action Campaign*, un groupe international de sociétés pharmaceutiques a dû accepter que soient produites à faible coût des copies génériques de ses médicaments contre le VIH/sida ; dans le même temps, le gouvernement sud-africain devait répondre de la bonne distribution des traitements antirétroviraux. Cette campagne a démontré que l'accès à des médicaments pouvant sauver des vies était une composante essentielle du droit à la santé.



Une femme *dalit* (membre d'une caste marginalisée socialement et économiquement) se lave les cheveux. Son appartenance à cette caste lui interdit d'utiliser l'eau du réseau public. © Giuseppe Benanti/Italie

Photo de couverture : Des élèves de l'école de Dubangat Momicha, en Éthiopie orientale. Cette école administrée par le gouvernement est la seule de la région. Certaines classes peuvent compter jusqu'à 180 enfants. © Crispin Hughes/Panos

# Amnesty International rejoint le mouvement mondial de défense des droits économiques, sociaux et culturels

Depuis plus de quarante ans, Amnesty International a mobilisé des millions de personnes dans le monde entier et s'est constamment adaptée à l'actualité pour chercher à résoudre les problèmes de droits humains les plus urgents. Aujourd'hui, le nombre des prisonniers de la pauvreté est bien supérieur à celui des prisonniers d'opinion, et des millions de personnes à travers le monde sont torturées par la faim ou condamnées à une mort lente par des maladies qu'il est possible de prévenir.

Partout dans le monde, les membres d'Amnesty International s'allient aux groupes et militants qui luttent à l'échelon local pour la défense des droits économiques, sociaux et culturels. Les droits humains sont indivisibles – pour assurer la protection de la dignité humaine, nous devons faire campagne pour garantir le respect, la protection et la satisfaction de tous les droits humains pour tous.

## Le succès d'une campagne

Le village de San Rafael, au Mexique, avait été durement touché par un glissement de terrain en 2003. Lorsque des membres de cette communauté ont exigé d'être relogés et ont signalé le manque de détermination des autorités à protéger leur droit à un logement adéquat, des soldats et des policiers sont venus dans le village dans le but d'intimider ses habitants. En réponse aux appels de divers défenseurs des droits humains, et notamment aux lettres envoyées par des membres d'Amnesty International, les habitants du village ont fini par être relogés au début de l'année 2005. Leur nouveau lieu de vie disposait en outre d'un approvisionnement en eau potable et de systèmes d'assainissement.

## Ce que vous pouvez faire

Participez à la campagne mondiale d'Amnesty International pour la défense des droits économiques, sociaux et culturels.

- Devenez membre d'Amnesty International. Prenez contact avec votre section locale, inscrivez-vous en ligne sur [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org) ou écrivez au secrétariat International – Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DJ, Royaume-Uni.
- Soutenez Amnesty International. Vous pouvez faire un don de soutien à l'action d'Amnesty International. Prenez contact avec votre section locale ou effectuez un don en ligne.



Pour plus d'informations, écrivez à l'adresse ci-dessus (si elle est spécifiée) :

Ou à :

Amnesty International, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.